

AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 7 décembre, à 19 h, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-074, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

11379-11385, avenue de Rome

Permettre une hauteur de rez-de-chaussée par rapport au trottoir de 2,21 mètres au lieu de 1,8 mètre.

QUE conformément à l'arrêté ministériel n° 2020-074 une séance de consultation écrite d'une durée de 15 jours est tenue à partir de la date de publication du présent avis.

PRENEZ AVIS que toute personne intéressée doit soumettre ses commentaires au plus tard le 1^{er} décembre 2020 à l'adresse courriel : consultation-publique.mtl-nord@montreal.ca

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 16 novembre 2020.

La secrétaire d'arrondissement,

Marie Marthe Papineau, avocate